



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL  
Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies  
N° d'entreprise : 0680.919.907  
Courriel : [fewassm@gmail.com](mailto:fewassm@gmail.com) Site internet : [www.fewassm.be](http://www.fewassm.be)

## **PV de l'AG du 29/03/2022**

### **Avant-Projet du décret**

**Présents** : Benoit Van Tichelen, Espérance Delvaux, Geoffrey Blaffart, Isabelle Cammarata Hélène Lecléf, Sophie Meunier, Francis Pitz, Isabelle Linkens, Catherine Rossignon, Caroline Famrée, Delphine Lardot, Sophie Lottin, Murielle Legros, Terry Ferriere, Catherine Casseau, Chantal Dambly, Anne Semaille, Sébastien Theunissen, Vanessa Van Duyse, Richard Lejeune, Anna-Maria Giorgi, Olivier Demousselle, Antonella Sanfilippo, Daniel Burkel, Rudy Depasse, Laurence Naze, Mélanie Carion, Sandrine Neuville, Sandrine Floret, Claire Van Vorst, Sandrine Collet, Nicolas Dauby, Sonia Van der veken, Anne-Catherine Gigot, Vinciane Liesens, Letizia Guidolin, Thierry Gerard, Orane Abaté, Delphine Duchene, Dominique Wery, Evelyne Dujardin, Christelle Vrancken, Marie Carlens, Antoine Laurence, Jean Schoenaers,

**Excusés avec Procuration** : Catherine Dungelhoff, Teresa Marchica, Maryse Bosmans, Ingrid Della Croce, Véronique Pourtois, Cécile Bauvois, Sophie Manfroid, Kyung-Nan Jaumain, Alizé Lange, Isabelle Toussaint,

**Absents** : Olivier T'kindt, Joëlle Quenon, Sandrine Van Assche, Nathalie Dethier, Frederic Horsch, Emilie Ghislain, Luc Vandormael, Eric François, Anne-sophie Caudron

**Invités** : Emel Bergsoj, coordinatrice

### **Ordre du jour** :

- Accueil
- Présentation du travail préparatoire de l'avant-projet du décret : Cf PPT annexé
- Processus
- Revendications de la FéWaSSM
- Réécriture du texte + Tableau : cfr document annexé
- Questions/réponses :

✓ **Demande de précision par rapport au défrayement du trajet Domicile/Lieu de travail ?**

Il faut vérifier si l'employeur est tenu ou pas de payer le défrayement (domicile-lieu de travail) lorsque l'employé utilise sa voiture personnelle ? Le CA propose de vérifier les bases légales de ce défraiement (qui serait bien obligatoire en ce qui concerne les

trajets en transports en commun). Selon la CP 332, il y a bien un défrayement qui est prévu à partir de 7 km pour tous types de moyen de transport.

✓ **Demande de précision du psychologue clinicien + psychothérapeute**

C'est une obligation étant donné que c'est une loi fédérale. Diplôme et agrément à l'appui

Ce qui n'empêche pas par exemple qu'un assistant social qui a en plus une formation en psychothérapie de pouvoir continuer à exercer la psychothérapie, à titre transitoire et s'il répond à certaines conditions (cf loi sur l'exercice de la psychothérapie).

Les membres insistent également sur l'importance de la fonction d'assistant social à différencier de la fonction psychologique. Il est précisé que c'est une fonction qui est soutenue par la FéWaSSM (via la définition des SSM, la fonction d'AS et l'augmentation ½ ETP à 1 ETP)

✓ **Demande si la fonction de thérapie à média est toujours possible dans la mission généraliste ?** oui

✓ **Demande d'un membre de revoir la Définition du Club thérapeutique** en demandant de distinguer la clinique enfant et adulte et notamment en ne limitant pas l'accès aux clubs thérapeutiques aux enfants souffrant d'une pathologie chronique et/ou sévère. Le membre nous fera une proposition qui sera alors travaillée à la délégation.

✓ **Demande des interventions pour le travail de supervision ?** Non, pas de supplément en plus de ce qui est déjà prévu

✓ **Question sur la mobilité des équipes SSM : l'AVIQ a-t-elle déjà posé un cadre et les moyens ?** Non pas en tant que tel. Ce qui nous semble c'est qu'elle va faire référence à l'aide des emplois GUW, au psy de 1<sup>ère</sup> ligne et de notre côté par la demande d'augmentation des frais de fonctionnement.

✓ **Question sur le nombre d'ETP dans l'équipe de base qui était proposé à 6 ETP dans les anciens travaux ?** proposition à 4 ETP pour représenter les 4 fonctions.

✓ **Précision sur les paliers proposés pour les heures de DA.** Attention, préciser 2<sup>ème</sup> palier à 6...

✓ **Question sur les tarifs de groupe à 10€.** Est-ce d'application pour les supervisions ? Non

• **Divers**

✓ AG le 21 juin en présentielle à Ottignies au centre culturel. La FéWaSSM demande à ses membres d'être attentifs s'il est nécessaire de se réunir avant le mois de juin pour une approbation sur les textes.

✓ Démission d'Anne Semaille en tant qu'administratrice du CA

✓ Remplacement du mandat de Michael Demelenne de la Province de Luxembourg par Kyung-Nan Jaumin.

**Pour la FéWaSSM :** Benoit Van Tichelen, Président et Sophie Meunier, Secrétaire